

I SIGNALISATION DES VIRAGES I

PRESENTATION DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES REGLES DE L'ART

I LES TEXTES DE REFERENCE I

- Le guide des équipements des routes interurbaines

- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I
 - 1ère partie: généralités → balisage
 - 2ème partie: signalisation de danger → signalisation avancée
 - 4ème partie: signalisation de prescription → limitation de vitesse
 - 7ème partie: marques sur chaussées → interdiction de dépasser

- La circulaire 78-110 du 23 août 1978

- Les guides SETRA « savoir et agir » et « comment signaler les virages »

Guide des équipements des routes interurbaines

- Classement des différents équipements par fonction; en ce qui concerne la signalisation des virages:
 - fonction d'alerte: signalisation avancée,
 - Fonction de guidage: signalisation de position.

- Description des différents équipements:
 - domaine d'application,
 - description matérielle,
 - description fonctionnelle,
 - conditions de mise en œuvre.

- L'équipement des différents types de route:
 - routes L: de type autoroutier → courbes de rayon inférieur à 1,5 Rayon minimal (ICTAAL)
 - routes R: routes principales bidirectionnelles.

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière – 1ère partie

Généralités sur la signalisation, applicable à la signalisation des virages:

- **taille des panneaux (art. 5-3).** En règle générale, gamme normale sauf:
 - sur autoroute: très grande gamme en accotement – grande gamme sur TPC
 - sur routes bidirectionnelles à plus de 2 voies et certaines RN: grande gamme,
 - En cas de difficulté d'implantation de la gamme normale; petite gamme;
- **implantation et hauteur (articles 8 et 9):**
 - bord du panneau à 0,70m minimum du bord de chaussée et support à 2m minimum,
 - hauteur sous panneau: 1m en rase campagne, jusqu'à 2,30m en agglomération;
- **rétro-réflexion, la classe 2 est obligatoire:**
 - en rase campagne: tous panneaux et panonceaux à plus de 2m de hauteur ainsi que tous ceux implantés sur autoroutes et routes à grande circulation,
 - en agglomération: sur les secteurs où la vitesse est relevée à 70km/h;
- **panonceaux complémentaires (art. 9-1):** de distance, M1, ou d'étendue, M2
- **signalisation de position des virages:** balises J1, J4, et J6 (art. 9-2);
- **feux de balisage et d'alerte (art.13-1),** pour renforcer éventuellement la signalisation classique.

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière – 2ème partie

Signalisation de danger

- L'article 27, de la 2ème partie relative à la signalisation de danger, définit et cadre l'emploi des panneaux de virage.
- Ces panneaux constituent la signalisation avancée. Ils sont implantés en amont du début du virage à une distance généralement d'environ 150m sur route en rase campagne et 200m sur autoroute. En agglomération cette distance est de l'ordre de 50m. Si les conditions locales nécessitent une implantation différente, les panneaux sont complétés par des panonceaux M1 avec la distance correspondante.
- Les sections sinueuses de grande longueur sont signalées par les panneaux A1c ou A1d, complétés par un panonceau d'étendue M2

L'instruction interministérielle sur la signalisation routière – 7ème partie

Marques sur chaussée:

- Le marquage des routes n'est pas obligatoire, sauf sur autoroute et route express.
- Lorsque l'autorité compétente juge opportun de recourir au marquage, il doit être réalisé dans les conditions définies par cette 7ème partie.
- En particulier, des zones de dépassement interdit doivent être établies au moyen d'une combinaison de ligne continue et discontinues sur tous les points singuliers dont la distance de visibilité est inférieure à un certain minimum défini en fonction de la vitesse d'approche des véhicules. Lorsque les points singuliers se succèdent et aboutissent à l'implantation d'une ligne continue de longueur excessive (supérieure en général à 1km), celle ci doit être remplacée, sauf cas exceptionnel, par une ligne discontinue de dissuasion.

La circulaire 78-110 du 23 août 1978, relative à la signalisation des virages par balises J1 et J4

- Son objet: rappeler les articles de l'instruction interministérielle sur la signalisation et énoncer des recommandations d'emploi et d'implantation issues des expériences en cours au moment de la sortie de cette circulaire.
- Deux objectifs:
 - assurer l'homogénéité d'emploi des signaux: à situation identique, signalisation identique;
 - garantir la simplicité de la signalisation, pour limiter le nombre de panneaux aux capacités d'assimilation des usagers.
- Son contenu: elle définit essentiellement les modalités d'implantation des balises J1 et J4 en fonction des diverses situations.

Les guides du SETRA

- Le guide SETRA « savoir et agir », relatif à l'amélioration de la sécurité des virages sur les routes principales en rase campagne,
 - présente les enjeux de sécurité routière relatifs à la problématique des virages,
 - établit le diagnostic des principales situations dangereuses
 - propose les dispositifs d'alerte à mettre en place, en palliatif à des rectifications trop difficiles à réaliser ou trop coûteuses.

- Le guide pratique SETRA « comment signaler les virages »
 - détermine 4 niveaux de signalisation de virages en fonction de leur classe de danger pressentie à partir des vitesses pratiquées.
 - Contient un logiciel de modélisation pour déterminer la classe de virage à partir de 6 données de situation et de géométrie caractéristiques

Synthèse à l'usage des bureaux d'étude et des services d'exploitation

- En vue d'une remise à niveau des services, aussi bien les bureaux d'étude pour les projets neufs, que les équipes chargées de la pose, de la maintenance, de la modification et du toilettage de la signalisation, un module de formation en 3 volets, diaporama et fiches de synthèse, a été rédigé en interne au CG42.
 - Le diaporama sur la problématique des virages reprend l'essentiel du guide SETRA « savoir et agir »
 - Une fiche méthodologique:
 - principes de la signalisation,
 - détermination des classes et des vitesses,
 - Aide à la formalisation de la politique départementale.
 - Une fiche pratique:
 - mise en œuvre de la signalisation suivant les classes de virage,
 - description des différents signaux et implantation.